

DEPARTEMENT DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

CANTON DE VILLERS-COTTERETS



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2020  
SESSION ORDINAIRE**

Le vingt-quatre février deux mil vingt et un, convocation du Conseil municipal a été adressée à chaque membre, affichée à la porte de la mairie et publiée électroniquement.

Le trois mars deux mil vingt et un, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LE FRERE Céline, Maire.

**Etaient présents** : Céline LE FRERE, Olivier LAVOIX, Caroline MAS, Marc ANDRIEUX, Françoise BOCQUET, Jacques GEBKA, Denise MEUNIER, Michel GILLE, Corinne FERTE, Francis VILNOIS, Rémy MAROT, Claude GENINASCA, Sébastien VERON, Benoit POINT, Céline JAY-RIANT, Patrick NOWICKI.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient excusées et représentées** : Nicole WARZEE (Françoise Bocquet), Patricia DUFFIEUX (Caroline MAS), Elodie LAIGNEL, (Claude GENINASCA).

**Secrétaire de séance** : Marc ANDRIEUX.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales, Madame le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme Monsieur Marc ANDRIEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **Compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal, approuve par quinze voix pour et trois abstentions (Madame Riant et Messieurs Point et Nowicki) le compte administratif qui présente au 31 décembre 2020, un excédent d'exploitation cumulé de 548 327.80 € et un excédent d'investissement cumulé de 278 708.89 €. L'excédent global s'élève au 31/12/2020 à 827 036.69 € contre 616 104.56 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal, déclare par seize voix pour et trois abstentions (Madame Riant et Messieurs Point et Nowicki) le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

### **Projets d'investissement 2021**

Le Conseil municipal prend connaissance des projets d'investissement pour l'année 2021. Il sera proposé l'inscription de ces projets au budget primitif 2021.

## Rapport de la CLECT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de la CCRV en date du 18 décembre 2020 et confirmant l'attribution de compensation pour l'année 2020 et qui s'élève pour la commune à 332 555.33 €.

## Salle polyvalente – Tarifs de location

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs de location de la salle de réception qui pourra être prochainement mise à disposition des particuliers pour des réceptions familiales.

	Un Jour	Deux jours	Forfait vaisselle	Caution
Habitants et associations de la commune	300 €	500 €	75 €	500 €
Habitants et associations de la CCRV	500 €	900 €	100 €	700 €
Autres	750 €	1 350 €	100 €	900 €

## Chemins ruraux

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le tableau des chemins ruraux remis à jour par l'association « Chemins du Nord- Pas de Calais Picardie ».

## Liaison douce rue des Galets – Rue de Villers

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés un échange réciproque de parcelles d'une contenance totale de 467 m<sup>2</sup> entre la commune et la société Vista ce qui permettra de créer une liaison douce entre la rue des galets (Tennis couvert) et la rue de Villers (Salle du Faubourg).

## Petites Villes de Demain

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire, à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ». L'adhésion à ce dispositif permettra de bénéficier d'une aide en ingénierie pour établir notamment une priorisation des actions à mener dans le cadre de l'aménagement urbain, de la redynamisation commerciale, de la valorisation du patrimoine ainsi que la rénovation des bâtiments publics.

## Eclairage du château

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de l'USEDA pour l'éclairage de la façade du château dont le coût pour la commune s'élève à 15 809.63 €.

Il est confirmé à Madame Riant que les éclairages seront de type basse consommation et qu'il sera possible de programmer les plages horaires de mise en lumière de la façade.

### **Demandes de subvention**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à déposer auprès de l'Etat (DETR) et de la Région Hauts de France (Plan de Relance) des demandes de subvention pour l'aménagement du parking du stade permettant son ouverture aux équipements sportifs et aux visiteurs de la Ville. Cet aménagement nécessite la reprise de la clôture du stade et divers aménagement du stade. Le montant estimé des travaux s'élève à 312 020.93 euros HT pour un montant résiduel à charge de la collectivité de 133 288 € TTC.

Monsieur VERON rappelle que le terrain a été dégradé par les sangliers qui viennent du marais situé en contrebas. Il conviendra d'organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des sociétés de chasse pour organiser les actions à mener. Monsieur Andrieux, Maire adjoint, a pris des contacts en ce sens.

### **Convention SPA**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de la convention triennale avec la SPA pour l'accueil au refuge de Compiègne des animaux divaguant sur la voie publique.

### **Convention de fourrière**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de fourrière des véhicules consentie avec RETZ DEPANNAGES, successeur de Monsieur FERY à Villers Cotterets, pour l'enlèvement des véhicules gênants, abandonnés sur la voie publique...

### **Convention ADICA- ENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec l'ADICA pour la pérennisation de l'ENT dans les écoles de la commune. Cet achat étant mutualisé par l'ADICA, le cout annuel pour la commune s'élève à 1.75 € TTC par élève.

### **Demande de subvention – PLAN DE RELANCE**

Après avoir été informé de l'attribution en 2020, d'une subvention d'un montant de 3458 € pour réaliser 7000 euros d'achat de matériel informatique pour l'école dans le cadre du dispositif ENIR ainsi que d'une dotation en matériel numérique au titre du dispositif TNE (territoire numérique Educatif) le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à déposer une demande d'aide financière pour l'acquisition de deux TBI et matériel accessoire pour que chacune des classes soit équipée en matériel numérique. Le montant estimatif de la dépense est estimé à 12 500 € TTC avec une subvention de 70 %.

### **Rythmes scolaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite le renouvellement de la dérogation accordée en 2018 autorisant l'organisation du temps scolaire sur 4 jours au sein des écoles milonaises pour les trois prochaines années scolaires.

### Modification temps d'emploi

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, modifie à la demande d'un agent, le temps d'emploi affecté au poste d'ATSEM portant la durée d'emploi hebdomadaire de 33.5/35 à 32/35<sup>ème</sup>.

### Exercice du droit de préemption

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, renonce à exercer le droit de préemption sur les propriétés suivantes :

ADRESSE	SECTION ET PARCELLE
13 rue Jean de la Fontaine	AC 25
27 rue Saint Waast	AB 79 -369
6 rue de la Cité	AD 278
19 rue Jean Baptiste Corot	ZC 98
18 rue de la Cité (lots 7 et 8)	AD 279
1 rue des Bouchers	AB 246
Derrière St Waast	AC 130
36 rue de Meaux	AB 3
6 Allée des Moines	ZC 290
12 avenue de Verdun	AD 218-219
2 bis rue Racine	AB 320 et 321
41 rue de Meaux	AD 19

Aucune question n'ayant été adressée à Madame le Maire, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La séance étant levée, Monsieur Nowicky remet sa démission, pour raison personnelle, à Madame le Maire. Cette démission est effective sans délai.

Le Maire,  
Céline LE FRERE